

Département de la Haute-Vienne

COMMUNE DE DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le dix-sept septembre deux mil vingt et un à 20 h 30, suivant convocation en date du dix septembre deux mil vingt et un, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHASSAGNE Yannick, Mme CYRILLE Aurore, Mr LECOMTE Jean-Luc, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean-Pierre, Mr VERHELST Edouard

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mme BELLET Béatrice à Mr LECOMTE Jean-Luc

Membre absent : Mr CHARIAL Nicolas

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 septembre 2021

Secrétaire de séance : Mr BOUTY Serge

Délibération 2021/040 en date du 17 septembre 2021

Actualisation du montant des cotisations reversées au Comité des Œuvres Sociales (COS)

Après avoir rappelé au Conseil Municipal que l'Action Sociale est une mission obligatoire des collectivités envers leur personnel et que notre collectivité cotise au Centre de Gestion de la fonction Publique de la Haute-Vienne.

Les prestations du Comité des Œuvres Sociales association Loi 1901 placée auprès du Centre de Gestion répondant à cette obligation d'action sociale.

A l'unanimité le conseil municipal décide :

- de voter et de bien vouloir approuver les nouveaux montants des cotisations à compter du 01/01/2021 (Adoptés en AG du 20 mai 2021 à 14 heures) comme suit :

- Part ouvrière : 20 € par agent

- Part patronale : 0,8% de la masse salariale totale avec un minimum de 140 €/ agent adhérent. Ce pourcentage est à appliquer sur le montant annuel déclaré à l'URSSAF année N-1 (Régime général et Régime particulier)

- Cotisations des retraités : 25 € (pas de part patronale)

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 21 Septembre 2021.

Le Maire

